



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

# La traite des femmes et des filles autochtones au Canada

Mémoire présenté au Comité permanent  
de la justice et des droits de la personne

Rédigé par : Arina Roudometkina et  
Kim Wakeford  
Date : 15 juin 2018

**Siège social**  
155, chemin International, unité 2, Akwesasne (Ontario) K6H 5R7  
Sans frais : 1-800-461-4043

**Bureau satellite**  
1, rue Nicholas, 9<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1N 7B7  
Tél. : (613) 722-3033 Téléc. : (613) 722-7687 Sans frais : 1-800-461-4043 [reception@nwac.ca](mailto:reception@nwac.ca)



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

#### Head Office

155 International Road Unit #2  
Akwasasne, Ontario K6H 5R7  
Toll: 1-800-461-4043  
nwac.ca | reception@nwac.ca

#### Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor Ottawa, Ontario K1N 7B7  
Tel: (613) 722-3033  
Fax: (613) 722-7687  
Toll: 1-800-461-4043

## À propos de l'AFAC

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est une organisation autochtone nationale sans but lucratif qui représente la voix politique des femmes autochtones d'un bout à l'autre du pays. Elle a été constituée en société en 1974 par suite des activités menées pendant plusieurs années par des associations communautaires locales et régionales de femmes autochtones. L'AFAC a pour mandat de promouvoir le bien-être des femmes autochtones<sup>1</sup> au sein des sociétés autochtones et canadiennes. Aider les femmes autochtones à éliminer la discrimination fondée sur le sexe est au cœur de ses efforts.

Aujourd'hui, l'AFAC prend part à des actions de défense des droits d'envergure nationale et internationale visant l'adoption de réformes législatives et politiques qui favorisent l'égalité pour les femmes et les filles autochtones. Elle œuvre à la préservation de la culture autochtone et à l'amélioration du bien-être des femmes et des filles autochtones, de leurs familles et de leurs communautés, par la défense des droits ainsi que par des analyses politiques et législatives.

L'AFAC s'emploie activement à faire mieux connaître au pays et à l'étranger les nombreux enjeux touchant les femmes autochtones, comme l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive, la violence, la santé et le bien-être mentaux, la précarité de l'emploi et du logement de même que les nombreux autres obstacles auxquels se heurtent les femmes autochtones pour faire respecter leurs droits fondamentaux. Figure de proue sur les scènes nationale et internationale, l'AFAC s'attache à améliorer le respect des droits fondamentaux des femmes autochtones et elle est vouée à la promotion des questions d'égalité des sexes par le truchement de la recherche, des politiques, des programmes et de la pratique.

**AVERTISSEMENT** : Le présent mémoire traite en détail de violence, notamment de violence sexuelle. Si le document vous perturbe, consultez le site [www.nwac.ca](http://www.nwac.ca) pour savoir où aller chercher du soutien dans votre région.

<sup>1</sup> Dans le contexte canadien, le terme *autochtone* renvoie aux peuples autochtones au sens du paragraphe 35(2) de la Constitution canadienne (Premières Nations, Inuits et Métis), de même qu'aux membres des Premières Nations non inscrits. Le terme *Premières Nations* se rapporte aux Indiens inscrits et non inscrits au sens de la *Loi sur les Indiens de 1985*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/l-5/page-1.html>.



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

#### Head Office

155 International Road Unit #2  
Akwasasne, Ontario K6H 5R7  
Toll: 1-800-461-4043  
nwac.ca | reception@nwac.ca

#### Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor Ottawa, Ontario K1N 7B7  
Tel: (613) 722-3033  
Fax: (613) 722-7687  
Toll: 1-800-461-4043

## Introduction

Du fait qu'elles sont exposées depuis longtemps à la discrimination fondée sur le sexe, les femmes autochtones sont touchées de manière disproportionnée par la violence à caractère racial au Canada. L'héritage colonial du Canada a imposé aux femmes et aux filles autochtones des conditions socioéconomiques dangereuses et précaires qui ont accru leur vulnérabilité face à différentes formes de violence. En font partie l'exploitation et la traite des personnes. Il s'agit d'une préoccupation actuelle qui n'a toujours pas été reconnue et gérée adéquatement.

Les politiques nationales et internationales définissent essentiellement la traite des personnes comme étant un phénomène international impliquant des mouvements transfrontaliers. Au Canada, toutefois, la traite des personnes est surtout un problème interne. En 2016, la GRC a relevé 330 cas de traite des personnes, dont 94 % sont survenus à l'intérieur des frontières du Canada<sup>2</sup>. Parmi les cas qui se sont produits à même le territoire canadien, les femmes autochtones sont surreprésentées. Selon les statistiques présentées dans un rapport publié en 2016 par le ministère de la Sécurité publique, bien que les femmes autochtones ne représentent que 4 % de la population canadienne, elles constituent à peu près 50 % des victimes de traite des personnes<sup>3</sup>. Environ le quart des victimes sont des femmes de moins de 18 ans<sup>4</sup>.

## La colonisation et le corps de la femme autochtone

Pour pouvoir traiter de l'exploitation et de la traite des femmes autochtones, il est impératif de comprendre la sexualisation colonialiste du corps de la femme autochtone, hier et aujourd'hui. Depuis les débuts de la colonisation, le corps de la femme autochtone est perçu selon l'idéologie occidentale comme étant foncièrement violable et de moins grande valeur que le corps d'une personne non autochtone et non racialisée. Au moment des premiers contacts avec les colonisateurs, cette perception a directement perturbé la configuration sociale sexospécifique des communautés. En effet, le pouvoir des femmes fut nié lors des premières interactions économiques et politiques entre colonisateurs et peuples autochtones<sup>5</sup>. La conception culturelle voulant que la femme autochtone soit un

---

<sup>2</sup> Tavia Grant, « Missing and Murdered: The Trafficked », 10 février 2016, *The Globe and Mail*, <https://beta.theglobeandmail.com/news/national/the-trafficked-sexual-exploitation-is-costing-canadian-women-their-lives/article28700849/>.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Statistique Canada, 2016, « La traite des personnes au Canada, 2014 », p. 6.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14641-fra.pdf?st=y6gigyep>

<sup>5</sup> C. Suzack et coll., 2011, « Indigenous Feminism: Theorizing the Issues », *Indigenous Women and Feminism: Politics, Activism, Culture*, p. 5.



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

#### Head Office

155 International Road Unit #2  
Akwasasne, Ontario K6H 5R7  
Toll: 1-800-461-4043  
nwac.ca | reception@nwac.ca

#### Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor Ottawa, Ontario K1N 7B7  
Tel: (613) 722-3033  
Fax: (613) 722-7687  
Toll: 1-800-461-4043

être sexuel, indigne et, par conséquent, violable fut par la suite inscrite dans la loi<sup>6</sup>.

Le patriarcat, la violence raciale et la propension des colonisateurs à affirmer la suprématie des Blancs ont eu pour effet combiné de générer de la violence envers les femmes autochtones, et la complexité de cet état de choses est bien documentée dans divers écrits<sup>7</sup>. Comme les femmes autochtones le disent depuis des dizaines d'années - ce qu'a fait ressortir récemment l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées<sup>8</sup> -, la conception culturelle selon laquelle la femme autochtone est un être foncièrement sexuel, et donc violable, a des répercussions concrètes et bien réelles sur les expériences de violence des femmes autochtones.

La violence subie par les travailleuses du sexe, les victimes d'exploitation sexuelle et les victimes de traite n'est pas étrangère à la violence colonialiste. C'est une partie intégrante.

## La traite des personnes au Canada

La réponse du Canada à la traite des personnes consiste en une série d'initiatives fédérales et provinciales destinées à prévenir l'acte et à venir en aide aux victimes et aux survivantes. Plusieurs initiatives provinciales, comme le Centre national de coordination contre la traite de personnes, de la GRC, et la campagne « Je ne suis pas à vendre », ne mentionnent pas expressément les Autochtones comme victimes de la traite des personnes, même si les femmes autochtones représentent la moitié des victimes.

Des progrès ont néanmoins été réalisés dans la lutte contre la traite des personnes au pays, comme l'ajout dans le Code criminel de dispositions se rapportant directement à ce problème (articles 279.01, 279.011, 279.03 et 279.04). Ces dispositions, présentées en 2002, ont contribué à faire reconnaître la traite des personnes comme une infraction criminelle et facilité les poursuites lorsque le crime est perpétré à l'intérieur du Canada.

---

<sup>6</sup> Jean Barman « Aboriginal Women on the Streets of Victoria: Rethinking Transgressive Sexuality during the Colonial Encounter », *Contact Zones: Aboriginal and Settler Women in Canada's Colonial Past*, dir. par Katie Pickles et Myra Rutherdale, Vancouver: UBC Press, 2005.

<sup>7</sup> C. Suzack et coll. (dir.) (2006), *Indigenous Women and Feminism: Politics Activism, Culture*; S. Razack (dir.) (2002), *Race, Space and the Law: Unmapping a White Settler Society*.

<sup>8</sup> Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2017, *Nos femmes et nos filles sont sacrées : rapport provisoire*, <http://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2018/04/ni-mmiwg-interim-report-revised-french.pdf>.



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

#### Head Office

155 International Road Unit #2  
Akwasasne, Ontario K6H 5R7  
Toll: 1-800-461-4043  
nwac.ca | reception@nwac.ca

#### Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor Ottawa, Ontario K1N 7B7  
Tel: (613) 722-3033  
Fax: (613) 722-7687  
Toll: 1-800-461-4043

Le manque de données ventilées et de données interorganisationnelles nuit grandement à l'identification des victimes et des survivantes de la traite des personnes et de l'exploitation, ce qui rend difficile le fait de leur venir en aide. Il est extrêmement ardu pour les organisations autochtones, les défenseurs des intérêts des Autochtones et les membres des communautés de mener des travaux de recherche qui tiennent compte des expériences diverses vécues par les femmes des Premières Nations, les Inuites et les Métisses touchées par la traite des personnes, et d'élaborer des politiques et des stratégies en la matière. C'est tout particulièrement le cas en ce qui a trait à la collecte de données sur la population métisse.

Bien que l'on considère les centres urbains comme la plaque tournante de la traite des personnes au Canada, certaines grandes villes étant plus susceptibles que d'autres de voir la perpétration de cet acte, il n'en demeure pas moins que les femmes autochtones se font aussi recruter dans des localités nordiques et rurales<sup>9</sup>. Par ailleurs, les centres urbains de la Colombie-Britannique posent particulièrement problème en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des jeunes Autochtones, dont bon nombre de membres des Premières Nations<sup>10</sup>. Les Inuites de localités nordiques sont aussi extrêmement vulnérables à la traite des personnes.

### *La traite des personnes et les Inuites*

En 2002, l'association Pauktuutit Inuit women of Canada a signalé l'existence de quelque 40 cas d'Inuites victimes de traite à Ottawa seulement<sup>11</sup>. La colonisation et les déplacements forcés subis par les Inuites ont engendré des conditions qui font que les jeunes filles sont particulièrement vulnérables à la traite : taux élevé de pauvreté, précarité du logement, violence physique et sexuelle, entre autres. À ces difficultés socioéconomiques s'ajoutent des barrières linguistiques qui contribuent à la vulnérabilité des Inuites face à la menace de la traite. Afin d'éliminer certaines de ces barrières, le gouvernement du Canada a fait traduire les articles du Code criminel portant sur la traite des personnes en inuktitut (écriture syllabique de Baffin). Certains termes et mots liés à la traite des personnes n'ont toujours pas encore d'équivalent en inuktitut, ce qui nuit considérablement aux efforts de prévention<sup>12</sup>.

### *Les jeunes, les personnes bispirituelles et les membres de la communauté LGBTQ+*

Nombreux sont les facteurs qui rendent les jeunes Autochtones vulnérables à la traite des personnes. Mentionnons le manque de soutien et la précarité de l'emploi

---

<sup>9</sup> Sécurité publique Canada, 2012, « Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes », <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/index-fr.aspx>.

<sup>10</sup> AFAC, « Boyfriend or Not- Sexual Exploitation and Trafficking of Aboriginal Women and Girls in Canada: Report to the Embassy of the United States », 17 octobre 2014.

<sup>11</sup> Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2014, « Human Trafficking Laws », <https://www.pauktuutit.ca/project/human-trafficking-laws/>.

<sup>12</sup> *Ibid.*



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

#### Head Office

155 International Road Unit #2  
Akwasasne, Ontario K6H 5R7  
Toll: 1-800-461-4043  
nwac.ca | reception@nwac.ca

#### Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor Ottawa, Ontario K1N 7B7  
Tel: (613) 722-3033  
Fax: (613) 722-7687  
Toll: 1-800-461-4043

et du logement. Les jeunes qui émergent du système de protection de l'enfance se retrouvent dans des situations particulièrement difficiles compte tenu du manque des mesures de soutien et de programmes offerts, et à plus forte raison de mesures et de programmes adaptés à la culture.

Les personnes queer, non binaires, trans et bispirituelles<sup>13</sup> doivent également composer avec une certaine précarité en matière d'emploi et de logement, elles qui sont souvent isolées de leur famille, de leur communauté et de la société en général. Bien que le manque de données sur les besoins et les obstacles des Autochtones membres de la communauté LGBTQ+ et des personnes bispirituelles soit criant, la recherche indique que les personnes queer et non binaires sont touchées de manière disproportionnée par la violence sexuelle. En 2015, 70 % des jeunes transgenres canadiens (âgés de 14 à 25 ans) ont déclaré avoir été victimes de harcèlement sexuel et 25 % ont déclaré avoir été violés durant la dernière année<sup>14</sup>. Victimes à la fois de transphobie ou de discrimination parce qu'ils sont queer, d'une part, et de racisme colonialiste, d'autre part, les Autochtones bispirituels ou membres de la communauté LGBTQ+ sont encore plus touchés par cette violence.

En Ontario, les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis qui ont participé en 2010 au projet Trans PULSE<sup>15</sup> ont déclaré des taux élevés de pauvreté (47 %), d'itinérance ou de logement inadéquat (34 %) et ils étaient plus susceptibles d'être obligés de déménager du fait qu'ils étaient trans (67 %)<sup>16</sup>. Selon la même étude, 61 % des participants ont indiqué avoir eu au moins un besoin non satisfait en matière de santé au cours de l'année précédente et 73 % des gens avaient subi de la violence en raison de leur identité ou de leur expression de genre. D'autres études ont examiné plus en profondeur les difficultés relatives à la sécurité et à l'accès aux soins de santé auxquelles se heurtent les Autochtones de diverses identités de genre et ont mis en lumière la mesure dans laquelle les services et le soutien sont souvent empreints de racisme et de transphobie<sup>17</sup>. Comme nous en

---

<sup>13</sup> En 1990, Myra Laramée a créé le terme « Two Spirit » en anglais, lequel a été adopté lors d'un rassemblement, au Manitoba, d'Autochtones états-unis et canadiens de la communauté LGBTQ. Certains Autochtones préfèrent s'identifier comme personne bispirituelle au lieu, ou en plus, de s'identifier comme personne lesbienne, gaie, bisexuelle, trans ou queer. C'est une façon d'affirmer des identités qui se recoupent ou de reconnaître un genre et des normes sexuelles d'avant la colonisation. Le terme est la traduction du terme anishinaabemowin « niizh manidoowag », « deux esprits ». D'autres nations possèdent des termes ou des concepts dans leur langue respective qui démontrent une compréhension distincte du genre et de la sexualité.

<sup>14</sup> WAVAW Rape Crisis Centre, 2017, « WAVAW's New Inclusion Project », paragr. 2, <http://www.wavaw.ca/wavaws-new-inclusion-project/>.

<sup>15</sup> Le projet Trans PULSE était un projet communautaire visant à étudier l'incidence de l'exclusion sociale et de la discrimination sur la santé des personnes trans de l'Ontario, au Canada, [www.transpulseproject.ca](http://www.transpulseproject.ca).

<sup>16</sup> Ayden Scheim et coll. « Barriers to well-being for Aboriginal gender-diverse people: Results from the Trans PULSE Project in Ontario, Canada », *Ethnicity and Inequalities in Health and Social Care*, vol. 6, n° 4, 2013, p. 108.

<sup>17</sup> J. Ristock et coll., 2010, « Aboriginal Two-Spirit and LGBTQ Migration, Mobility, and Health Research Project: Winnipeg Final Report », Winnipeg; C. Taylor, 2009, « Health and safety issues for



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

#### Head Office

155 International Road Unit #2  
Akwasasne, Ontario K6H 5R7  
Toll: 1-800-461-4043  
nwac.ca | reception@nwac.ca

#### Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor Ottawa, Ontario K1N 7B7  
Tel: (613) 722-3033  
Fax: (613) 722-7687  
Toll: 1-800-461-4043

discuterons plus loin, ces lacunes contribuent manifestement à une vulnérabilité accrue à l'exploitation, à la violence et à la traite des personnes.

## Le recrutement

Conséquence du colonialisme et de la discrimination, les femmes et les filles autochtones ont un accès moindre à des mesures de soutien et à des services sociaux, ce qui accentue le risque qu'elles soient victimes de traite des personnes. Les femmes et les filles qui sont recrutées sont la cible d'un profond racisme institutionnalisé avant de faire l'objet de la traite<sup>18</sup>. De plus, il n'est pas rare que les victimes et les survivantes de la traite des personnes aient déjà subi des sévices sexuels, des traumatismes ou de la violence durant leur adolescence. En général, les victimes viennent de milieux caractérisés par l'oppression, la discrimination systémique et la pauvreté<sup>19</sup>. Parmi les éléments récurrents qui contribuent au recrutement des femmes autochtones aux fins de traite des personnes, mentionnons ceux-ci :

- précarité du logement et piètres conditions de vie;
- taux de chômage élevé, emploi instable et salaires faibles;
- accès insuffisant aux ressources et aux programmes sociaux et économiques;
- exposition préalable à la traite des personnes ou au commerce du sexe à un jeune âge (par l'entremise de la famille ou des amis);
- violence familiale et répercussions de la colonisation (pensionnats autochtones et traumatismes intergénérationnels, par exemple).

De nombreuses tactiques utilisées par les trafiquants, telles que la méthode de l'« amoureux » et celle reposant sur la coercition familiale, tirent parti du fait que la victime a déjà subi de la violence familiale. Les femmes autochtones qui grandissent dans la violence ont plus de difficulté à reconnaître les mauvais traitements qu'elles subissent dans d'autres relations. La normalisation de la violence les empêche de se voir comme des victimes et elles sont plus vulnérables et tolérantes à l'exploitation<sup>20</sup>. De surcroît, elles ont souvent plus de mal à quitter

---

Aboriginal transgender/two spirit people in Manitoba », *Canadian Journal of Aboriginal Community-Based HIV/AIDS Research*, vol. 2, p. 63-84; D.O. Teengs et R. Travers, 2006, « “River of life, rapids of change”: understanding HIV vulnerability among two-spirit youth who migrate to Toronto », *Canadian Journal of Aboriginal Community-Based HIV/AIDS Research*, vol. 1, p. 17-28.

<sup>18</sup> AFAC, « Exploitation sexuelle et traite des filles et des femmes autochtones : Revue de la littérature et entrevues auprès d'intervenants clés - Rapport final. », octobre 2014.

<sup>19</sup> AFAC, « Boyfriend or Not- Sexual Exploitation and Trafficking of Aboriginal Women and Girls in Canada: Report to the Embassy of the United States », 17 octobre 2014.

<sup>20</sup> AFAC, « Boyfriend or Not- Sexual Exploitation and Trafficking of Aboriginal Women and Girls in Canada: Report to the Embassy of the United States », 17 octobre 2014.



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

#### Head Office

155 International Road Unit #2  
Akwasasne, Ontario K6H 5R7  
Toll: 1-800-461-4043  
nwac.ca | reception@nwac.ca

#### Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor Ottawa, Ontario K1N 7B7  
Tel: (613) 722-3033  
Fax: (613) 722-7687  
Toll: 1-800-461-4043

les relations violentes dans lesquelles elles se trouvent en raison du manque d'accès à de l'aide (notamment sous forme de refuges), de la crainte d'être isolée par la communauté et d'en subir les représailles, de la peur que leurs enfants soient pris en charge par le système de protection de l'enfance, ou de leur situation géographique.

Selon des entretiens que l'AFAC a déjà eus avec des survivantes, il existe une forte corrélation entre la violence intergénérationnelle et les traumatismes engendrés par le système des pensionnats autochtones. Une survivante a confié avoir grandi « dans un climat familial de violence et [avoir été] aux prises avec le système judiciaire à un jeune âge<sup>21</sup> ».

Les points d'interception fréquemment utilisés aux fins de recrutement sont les aéroports, les écoles, les bars, les bars de danseuses nues et les salons de massage. On se sert aussi d'Internet, de l'auto-stop, de la méthode de l'« amoureux » ou des membres de la famille. D'autres formes de recrutement reposent sur la séduction, l'isolement, la coercition et la violence.

#### *La méthode de l'« amoureux »*

La méthode de l'« amoureux » est une méthode de recrutement qui consiste, pour le trafiquant, à se présenter comme un prétendant potentiel et à traiter la femme comme on ne l'a peut-être jamais traitée. Il peut s'agir de lui acheter des produits coûteux et de lui promettre un mode de vie gratifiant, dans le but de créer une dépendance émotionnelle chez la victime et un faux sentiment d'affection. Dans un rapport rédigé en 2014, l'AFAC a fait ressortir à quel point il est difficile de cerner ce type de recrutement et d'intenter des poursuites dans ce genre de cas. C'est en grande partie attribuable à la nature vulnérable de la victime, qui refuse souvent de témoigner contre son trafiquant (son « amoureux ») puisqu'elle ne reconnaît pas les mauvais traitements dont elle est l'objet. À cause de la dépendance émotionnelle créée par la méthode de l'« amoureux », la victime est souvent incapable ou peu désireuse de rompre les liens avec son agresseur et de briser le cycle de l'exploitation.

*« Il m'a installée dans une chambre d'hôtel, m'a acheté des vêtements, a pris soin de moi pendant un certain temps. Il a dit qu'on pouvait se faire beaucoup d'argent, et s'acheter une maison. Alors j'ai commencé à travailler dans la rue. À partir de ce moment-là, c'est plus la violence qui me retenait auprès de lui<sup>22</sup>. »*

---

<sup>21</sup> AFAC, « Exploitation sexuelle et traite des filles et des femmes autochtones : Revue de la littérature et entretiens auprès d'intervenants clés - Rapport final. », octobre 2014.

<sup>22</sup> AFAC, « Exploitation sexuelle et traite des filles et des femmes autochtones : Revue de la littérature et entretiens auprès d'intervenants clés - Rapport final. », octobre 2014.



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

#### Head Office

155 International Road Unit #2  
Akwasasne, Ontario K6H 5R7  
Toll: 1-800-461-4043  
nwac.ca | reception@nwac.ca

#### Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor Ottawa, Ontario K1N 7B7  
Tel: (613) 722-3033  
Fax: (613) 722-7687  
Toll: 1-800-461-4043

### *L'appartenance à des gangs et l'activité criminelle*

De plus en plus d'écrits indiquent que l'esclavage sexuel et l'exploitation sexuelle des femmes autochtones prennent de l'ampleur au sein des gangs du Canada. Il importe de préciser que, vu la nature secrète et non déclarée du crime organisé et des activités des gangs, les données publiées sur le sujet demeurent limitées et la plupart des sources de renseignement sont les victimes de la traite dans cet environnement ou les organisations ou les personnes qui travaillent avec elles.

L'appartenance à des gangs est une préoccupation croissante. C'est en train de devenir une source d'inclusion et de soutien prisée, notamment pour les personnes qui n'ont pas des relations personnelles et familiales saines. Dans une étude réalisée en 2010 sur les liens entre le trouble du spectre de l'alcoolisation foétale, les gangs, l'exploitation sexuelle et la violence envers les femmes au sein de la population autochtone canadienne (*Investigating the Linkage Between FASD, Gangs, Sexual Exploitation and Women Abuse in the Canadian Aboriginal Population: A Preliminary Study*), Mark Totten et l'AFAC affirment que les femmes et les filles qui font partie de gangs autochtones sont habituellement traitées comme des esclaves sexuelles. Cela suppose que les membres des gangs s'échangent les filles entre eux et les forcent à avoir des rapports sexuels<sup>23</sup>. En plus d'assujettir les femmes et les filles autochtones à de l'esclavage sexuel au sein du gang, les membres s'adonnent à la traite des femmes afin d'en tirer des gains financiers. La traite des personnes à des fins sexuelles est un crime répandu dans les gangs étant donné la perception populaire voulant que ce soit un crime à faible risque d'incarcération.

### *Le recrutement en ligne*

Internet et la popularité croissante des médias sociaux ont également contribué à la hausse des cas de traite des femmes et des filles autochtones au pays. Bon nombre de communautés du Nord s'inquiètent de plus en plus de ce que des jeunes filles et des femmes se font recruter par Internet. Celles-ci se font souvent promettre une vie meilleure dans un centre urbain par des amis en ligne<sup>24</sup>.

Selon l'évaluation faite en 2010 par la GRC de la menace que représente la traite des personnes, « les progrès de la technologie permettent aux individus ou aux réseaux criminels se livrant à la traite de personnes à des fins d'exploitation

---

<sup>23</sup> M. Totten, AFAC, « Investigating the Linkages between FASD, gangs, Sexual Exploitation and Woman Abuse in the Canadian Aboriginal Population: A Preliminary Study. », 2010.

<sup>24</sup> Pauktuutit, « Strategic Actions for the Prevention of Human Trafficking of Inuit Girls and Women in Canada: Human Trafficking Workshop Summary, Annual General Meeting », 8 mars 2013, <https://www.pauktuutit.ca/project/inuit-vulnerabilities-human-trafficking/>.



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

#### Head Office

155 International Road Unit #2  
Akwasasne, Ontario K6H 5R7  
Toll: 1-800-461-4043  
nwac.ca | reception@nwac.ca

#### Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor Ottawa, Ontario K1N 7B7  
Tel: (613) 722-3033  
Fax: (613) 722-7687  
Toll: 1-800-461-4043

sexuelle de recruter et d'annoncer leurs victimes, surtout des mineures, à distance et discrètement, sur Internet<sup>25</sup> ».

## Conclusion et recommandations

La traite des femmes et des filles autochtones est un problème de tous les instants au Canada auquel il faut s'attaquer d'une manière qui soit réfléchie et cohérente et qui transcende les champs de compétence. Les politiques et les lois visant à lutter contre la traite des personnes contribuent à prévenir les futurs cas et à procurer du soutien aux victimes, mais il n'en demeure pas moins qu'on ne peut pas gérer le problème correctement sans se pencher sur les causes fondamentales de la violence contre les femmes et les filles autochtones et sur l'héritage colonial. Il importe d'offrir aux femmes et aux filles autochtones du Canada un accès adéquat au soutien et aux ressources nécessaires pour atténuer leurs vulnérabilités. Les communautés doivent pouvoir offrir de l'information pertinente et adaptée à la culture sur les relations saines et le problème de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle. Il est impératif d'améliorer les piètres conditions de vie des femmes et des filles autochtones (précarité du logement, coût élevé des aliments, salaires faibles et perspectives d'emploi limitées) afin d'éviter qu'elles recherchent des solutions où les conditions sont encore plus dangereuses.

L'AFAC recommande :

1. Que davantage de financement soit alloué à des programmes communautaires respectueux des valeurs culturelles touchant la pauvreté, la précarité du logement, les relations saines et la sécurité liée à Internet;
2. Que davantage de financement soit prévu pour offrir aux victimes de la traite des personnes des foyers sûrs, accessibles, stables et adaptés à la culture;
3. Que soit accrue la collaboration multisectorielle entre les instances nationales, provinciales, territoriales et locales et les fournisseurs de services;
4. Que soient accrus la collecte et le partage de données ventilées et de données interorganisationnelles sur les populations inuites, métisses et des Premières Nations et sur la traite des personnes;
5. Que les lois et les documents d'information soient traduits dans toute une gamme de langues autochtones afin d'en accroître l'accessibilité et de

---

<sup>25</sup> Fondation canadienne des femmes, « "C'est assez" Mettons fin à la traite sexuelle au Canada. Rapport du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada », 2014.



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

**Head Office**

155 International Road Unit #2  
Akwasasne, Ontario K6H 5R7  
**Toll:** 1-800-461-4043  
nwac.ca | reception@nwac.ca

**Satellite Office**

1 Nicholas Street, 9th Floor Ottawa, Ontario K1N 7B7  
**Tel:** (613) 722-3033  
**Fax:** (613) 722-7687  
**Toll:** 1-800-461-4043

remédier aux lacunes en matière de communication et de transfert des connaissances;

6. Que, de concert avec les organisations, les communautés et les dirigeants autochtones, des ressources soient élaborées et offertes aux communautés en ce qui a trait à la sécurité en voyage et aux occasions d'emploi légitimes;
7. Que des formations conjointes sur la diversité culturelle, l'histoire des Autochtones et la traite des femmes et des filles autochtones soient offertes aux fournisseurs de services et aux travailleurs de première ligne, notamment à la GRC et à l'ASFC;
8. Que davantage de financement soit alloué aux initiatives axées sur les communautés et dirigées par elles visant à accroître l'autonomie sociale et économique des femmes autochtones;
9. Que toutes les politiques et initiatives de lutte contre la traite des personnes soient mises en œuvre et examinées en collaboration avec les organisations, les communautés et les dirigeants autochtones<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> Conformément à ce qui est énoncé dans la Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones, que le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre, sans restriction. On peut notamment lire ceci à l'article 19 de la Déclaration : « Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés - par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives - avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. »